



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-INT-482

Déposé le : 09.02.16

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Que se passe-t-il en pédiatrie ?

Texte déposé

Les deux services des HUG et du CHUV de chirurgie viscérale pédiatrique ont été réunis en un Centre Romand sous une direction unique. Cela répond aux nombreuses questions posées dans ce sens au sein du Grand Conseil vaudois lors des débats qui ont conduit à la décision de construire un nouvel hôpital des enfants sur les sites du CHUV, alors qu'un semblable existe à Genève. Si cette réorganisation est visionnaire en théorie, il semble que la réalité est plus complexe et les échos de tensions multiples se font entendre de plus en plus fort.

Afin de savoir ce qui se passe les questions suivantes sont posées au Conseil d'Etat ?

- 1- Pourquoi la ré-organisation semble-t-elle si difficile ?
- 2- Qu'en est-il des tensions au sein du personnel soignant ?
- 3- Y existe-t-il des problèmes financiers ?
- 4- La qualité des soins est-elle garantie ?
- 5- La formation de la relève académique et clinique est-elle assurée ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

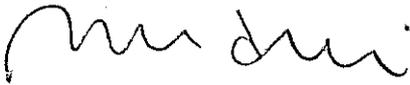
Nom et prénom de l'auteur :

Surer Jean-Marie

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Surer Jean-Marie', written over the signature line.